



1ER CONGRES SUR LES FORETS COMMUNALES EN AFRIQUE CENTRALE

Yaoundé (Cameroun) – du 3 au 6 MAI 2011

Expérience du Nord-Kivu sur la gestion forestière dans le processus de décentralisation

**Par Mme Chantal Rugenera Kambibi,
Ministre Provincial de l'Environnement du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo**



Plan de la présentation

0. Contexte de conservation et de développement de la "Province
1. Historique de la Foresterie au Nord-Kivu
2. Cadre légal de la décentralisation forestière en RDC
3. Avantages des forêts gérées par les entités décentralisées
4. Quelques actions et réalisations sur terrain
5. Recommandations

Annexes: Illustrations en images



Yaoundé 1er Congrès Forêts
Communales Nord-Kivu RDC



O. Contexte de conservation et de développement de la Province du Nord-Kivu/RDC

La déforestation au Nord-Kivu est liée à plusieurs faits, notamment:

- ❖ Événements sociopolitiques avec mouvements des populations: guerres et troubles sociaux
- 1993: Phénomène Ngilima
- 1994: Arrivée massive des réfugiés rwandais
- 1996: Avènement de l'AFDL
- 1998: Avènement du RCD
- 2006: Avènement du CNDP



O. Contexte de conservation et de développement de la Province du Nord-Kivu/RDC (suite)

- Us et coutumes des communautés locales
 - Agriculture itinérante et/ou sur brûlis
 - Pratique du gros élevage (pâturages)

- Urbanisation:
 - Démographie galopante avec pression sur les ressources naturelles



1. Historique de la foresterie au Nord-Kivu

Le Nord-Kivu est couvert par plusieurs catégories de forêts, à savoir:

- Les forêts naturelles classées:

- *3 Parcs Nationaux*

- PN-Virunga avec 7900 km² en Territoires de Nyiragongo, Rutshuru, Lubero, Masisi et Beni,
- PN-Maïko avec 10830 km² en Territoire de Lubero et
- PN-Kahuzi-Biega avec 6000 km² en Territoire de Walikale dont $\frac{3}{4}$ dans le Secteur des Bakano),



Les forêts naturelles classées (suite)

- *3 Domaines de chasse:*
 - Sarambwe et Kahunga en Territoire de Rutshuru,
 - Bulongo en Territoire de Beni,
- *3 Réserves forestières:*
 - Kalikuku et Lopo en Territoire de Lubero et
 - Eringeti en Territoire de Beni)
- *1 Arboretum en Territoire de Beni.*



Les forêts naturelles gérées par les communautés:

- Les forêts de production permanente:
 - Exploitation artisanale dans les villages, notamment:
 - ❑ *En Territoire de Lubero*: Bunyantenge, Kasugho, Manguredjipa
 - ❑ *En Territoire de Walikale*: Pinga, Buleusa, Machumbi, Ndjingala, Hombo
 - ❑ *En Territoire de Beni*: Mangina, Mununze, Eringeti, Kainama, Loselose, Kikingi, Nobili
 - ❑ *En Territoire de Rutshuru*: Kihito, Kisharo, Kikuku
 - ❑ En Territoire de Masisi: Mweso, Ufamandu, Katoyi
- Les forêts protégées
 - Ce sont des domaines forestiers où exercent leurs activités certaines organisations de conservation intégrale:
 - ❑ *En Territoire de Lubero*: Réserve des Gorilles de Tayna
 - ❑ *En Territoire de Walikale*: Réserve des Primates de Kisimba-Ikobo



Les forêts artificielles pour reconstitution du capital forestier:

- *Boisements publics*: Kibati, Mont Goma, Lac Vert
- *Boisements privés* avec les partenaires et les ménages: WWF (EcoMakala), UICN (LLS), Réseau CREF (Associations membres), GTZ, MercyCorps, CBCA, Eglise catholique, ISDR/Kitsombiro, etc.



Yaoundé 1er Congrès Forêts
Communales Nord-Kivu RDC



2. Cadre légal de la décentralisation en RDC

- La Constitution de la RDC consacre les matières à compétence nationale et provinciale en matière de forêts avec gestion exclusive ou concurrente:
 - Article 203 alinéa 18:
 - ❑ *Matières concurrentes*: protection de l'environnement, des sites naturels, des paysages et conservation des sites
 - Article 204 alinéa 20:
 - ❑ *Matières à compétence exclusive*: élaboration des programmes agricoles et forestiers, et leur exécution conformément aux normes du planning national, ... l'application de la législation nationale concernant l'agriculture, la forêt, la chasse et la pêche ainsi que l'environnement, la conservation de la nature, la capture des animaux sauvages, etc.

-



2. Cadre légal de la décentralisation en RDC

- ***La loi n° 002/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier.***

Article 28 institue le Cadastre Forestier au niveau tant national que provincial

Articles 29 crée le Conseil Consultatif Provincial de Forêt

- ***Les textes organiques relatifs au secteur forestier sont constitués des décrets et des arrêtés:***

Arrêté Ministériel n° 034/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 05 octobre 2006 portant composition, organisation et fonctionnement des Conseils Consultatifs Provinciaux des Forêts

Arrêté Ministériel n° 033 du 02 octobre 2006 portant organisation et fonctionnement du Cadastre Forestier

Décret n° 09/24 du 21/05/2009 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds Forestier National



3. Avantages des forêts gérées par les entités décentralisées

- Pour l'Etat, les forêts des entités décentralisées sont:
 - une source de recettes
 - un lieu de recherche
 - un site de récréation(Tourisme)
 - Milieu éducatif
 - Atténuation des gaz dus aux émissions de deux volcans actifs dans la province
- Pour les communautés
 - une source d'énergie,
 - un stock naturel des matériaux de construction
 - un laboratoire des plantes médicinales
 - un lieu culturel pour les activités initiatiques
 - Source de revenu



4. Quelques actions et réalisations sur terrain

Plusieurs acteurs tant publics que privés sont opérationnels sur terrain dans le cadre de la reconstruction forestière, conservation intégrale, lutte antiérosive et anti-braconnage, etc. Nous citerons sans être exhaustive:

- La Province du Nord-Kivu à travers ses services spécialisés notamment: FFN, Coordination ECN
- Acteurs internationaux: WWF (EcoMakala), MercyCorps, AAA, GTZ, UICN (LLS), etc.
- Partenaires associatifs et communautaires locaux: Réseau CREF, UGADEC, CBCA, Église catholique, ISDR/Kitsombiro, associations des planteurs en zone tampon, cultures urbaine et sous-ombrage, etc.



5. Quelques leçons apprises

- La forêt de la Province du NK est le centre d'approvisionnement des ménages, des entreprises et des pays des Grands Lacs;
- La gestion forestière basée sur le reboisement favorise la pérennisation des ressources forestières, la protection des aires protégées et l'atténuation des gaz dues aux émissions de deux volcans actifs dans la province;
- Le stock forestier de la Province a permis de reconstruire la Ville de Goma après éruption volcanique de 2002 (Volcan Nyiragongo) et de promouvoir l'économie des hommes d'affaires.



5. Recommandations

Activités	Partenaires d'appui	Localisation
Renforcement des capacités des acteurs publics et associatifs en matière de gestion forestière	CEPGL, COMIFAC, Gouvernement, autres partenaires,	Toute la Province
Renforcement des activités de reforestation	Union Européenne, COMIFAC, CEPGL, FFN, autres partenaires	Toute la Province
Lutte antiérosive	CEPGL, Gouvernement, autres partenaires	Hautes terres
Mise en place d'un plan d'aménagement forestier	CEPGL, Gouvernement, autres partenaires	Toute la Province
Protection et réhabilitation des aires protégées	Union Européenne, CEPGL, COMIFAC, UNESCO, ICCN, autres partenaires	PNVi, PNKB, PNM, réserves naturelles et domaines de chasses



Démarches sous régionales à entreprendre avec les pays de la CEPGL et COMIFAC

- **Contribution attendue de la CEPGL**
 - Renforcer le contrôle en matière d'exportation du bois
 - Renforcer le lobbying pour les actions de reboisement
 - La gestion transfrontalière des ressources naturelles de la sous région
- **Contribution attendue de la COMIFAC**
 - Bénéficiaire des initiatives développées dans d'autres pays sur la gestion durable des écosystèmes forestiers et de l'environnement
 - Création des réseaux des forêts communales dans les états membres de la COMIFAC



**Merci pour votre
attention**

Yaoundé 1er Congrès Forêts
Communales Nord-Kivu RDC

